

Interpellation : remontées mécaniques Télé Dôle et bâtiment Lapin blanc: dérapages incontrôlés ?

Aujourd'hui, « *Télé-Dôle est embarquée dans une course contre-la-montre, doublée de ce qui s'apparente à une véritable quête du graal. Si le conseil d'administration ne parvient pas à trouver 1,75 million de francs d'ici au 5 novembre, Télé-Dôle France, la filiale créée pour conduire l'infernal chantier du bâtiment d'accueil des Dappes (le Lapin blanc), sera placée en redressement judiciaire par la justice hexagonale* », journal La Côte du 20 juin.

Le dossier est dans les mains de Région de Nyon depuis la cession des parts de 2016 (cf préavis 245¹) Malgré 10,6 millions du côté français et 7,6 du côté de la région, le dossier est dans l'impasse. La question de fond : quel développement d'activités touristiques durables respectant l'environnement tout en dynamisant l'économie locale peut être envisagé maintenant dans le massif de la Dôle?

Et quelle recette pour assurer au Lapin blanc le taux d'occupation nécessaire à son équilibre ?

Il est naturel que la COGES de la Région de Nyon s'interroge cette année sur « *les faits qui ont contribué à la situation critique actuelle* » et qu'elle demande de « *détailler les différents scénarios présentés le 13 décembre dernier avec les conséquences financières pour chaque commune membre de l'association, et ceci dans les meilleurs délais.* »

Les remontées mécaniques de Télé Dôle ayant été exploitées moins de 30 jours cette année, soit le tiers nécessaire pour être rentable, « *Le tourisme quatre saisons est plus qu'une nécessité, c'est une question de vie ou de mort, abonde Paul Ménard, syndic de Saint-Cergue et membre du Comité de direction de Région de Nyon*².

Toutefois, il est peu crédible qu'un éventuel transfert d'ouverture du télésiège de l'hiver à l'été -avec modification du plan d'affectation de 2005- suffise. On peut aussi se questionner sur la compatibilité de l'utilisation estivale avec la préservation de la nature ou les activités d'alpage.

Représentée au Codir de la Région de Nyon et à la vice-présidence de Télé Dôle par M.Riesen, quelle vision la Municipalité souhaite-t-elle porter à la région:

1. Celle d'un parc naturel préservant nature et biodiversité avec hébergement limité et observation de la faune ?
2. Ou celle de pistes VTT et des trottinettes avec le télésiège d'été tel que le proposait le Municipal Riesen dans la presse le 12 juin dernier³ ?
3. Sachant que le fonds d'investissement régional DISREN n'assure au maximum que 5% de l'investissement total, qui prendra en charge la somme des 1,75 millions de francs manquants?
4. Quelle quote-part pour la Ville de Nyon prendra à sa charge ? 27% ?

Nous nous interrogeons au sujet des coûts de fonctionnement non sont prévus dans le fonds DISREN, et demandons à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

5. Qui prendrait en charge une exploitation du Lapin Blanc qui serait déficitaire ?
6. Qui prendra en charge la construction puis les coûts d'entretien des pistes de VTT ?
7. Si la prise devait être tirée, combien les nyonnaises et nyonnais devraient déboursier pour éponger ce quadruple fiasco : financier, environnemental, stratégique et de gouvernance ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Valérie Mausner Leger, Ariane Schwab Hug, Sébastien Delahaye, Alexandre Dupuis, Raphaël Dunant, Alexander Federau, Evren Kiefer.

¹ En 2016, le transfert de la souveraineté des communes à la Région de Nyon devait permettre « *de renforcer et développer l'attractivité et la rentabilité du massif de la Dôle sans devoir régulièrement faire appel dans l'urgence à la solidarité des communes* ».

² La Côte 8 mars 2024

³ « *Idéalement, on pourrait exploiter le télésiège l'été, c'est sûr. Mais si on n'y arrive pas, on peut aussi mettre en valeur le massif par le biais de randonnées, d'activités de VTT, de trottinettes. Il n'y a pas besoin de construire à tout va*